

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 1^{er} février 2021 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M^e Karl Sacha Langlois, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le chef de division - communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2021-02-023

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Stéphane Béland, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le sujet 8.1 « Priorités d'actions 2021-2022 pour la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 et que ce procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-025

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 27 janvier 2021,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 14 au 27 janvier 2021 totalisant 1 016 844,32 \$ et apparaissant à la liste en date du 27 janvier 2021 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-026

Octroi de contrat - acquisition d'un camion dix roues avec équipement à neige et benne basculante chauffante

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 20 janvier 2021 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, concernant l'analyse de soumission pour l'acquisition d'un camion dix roues avec équipement à neige et benne basculante chauffante en remplacement du véhicule identifié 10-06 pour les besoins du Service des travaux publics,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 320 000 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le contrat pour l'achat d'un camion dix roues avec équipement à neige et benne basculante chauffante soit accordé au seul soumissionnaire conforme, soit Globocam (Montréal) Inc., pour la somme de 322 518,67 \$, toutes taxes comprises,

QUE les documents d'appel d'offres no 202101-05, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties,

QUE cette dépense soit financée conformément à la résolution no 2020-11-576 « Autorisation de financement - projets d'investissement prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2021 » adoptée par le conseil, lors de la séance extraordinaire du 2 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-027

Autorisation pour utiliser un solde disponible au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023 par le Service des loisirs

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023, un montant de 35 000 \$ était réservé par le Service des loisirs pour l'acquisition de toiles coupe-vent pour les différents terrains de tennis de la Ville,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'acquisition de ces équipements, il reste un solde disponible de 14 862,77 \$,

CONSIDÉRANT que ce solde peut être utilisé à d'autres fins par le Service des loisirs,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 26 janvier 2021 soumis par M. Daniel St-Onge, chef de division – espace récréatif du Service des loisirs, et les recommandations contenues audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Olivier Picard, que le conseil autorise le Service des loisirs à utiliser le solde disponible de 14 862,77 \$, sans toutefois le dépasser, pour acquérir d'autres équipements liés aux terrains de tennis de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-028

Autorisation de signature - renouvellement de l'entente de partenariat avec l'Office de tourisme et congrès des vallées de l'archipel du Lac Saint-Pierre inc. - gestion de la Maison des gouverneurs

CONSIDÉRANT que le conseil, réuni en comité administratif le 19 mars 2012, adoptait la résolution no 12-03-054c afin de reconnaître la vocation de la Maison des gouverneurs à titre de lieu où seront présentées des activités à caractère culturel priorisant les secteurs de l'histoire et du patrimoine et afin d'établir une entente avec l'Office de tourisme de la région de Sorel-Tracy relativement à sa relation de partenariat avec le milieu,

CONSIDÉRANT que depuis cette date, l'Office de tourisme et congrès des vallées de l'archipel du Lac Saint-Pierre inc. s'est substitué au Centre local de développement (CLD) Pierre-De Saurel ainsi qu'à l'Office de tourisme de la région de Sorel-Tracy en tant qu'occupant des locaux à la Maison des gouverneurs,

CONSIDÉRANT que l'entente liant la Ville de Sorel-Tracy et l'Office de tourisme et congrès des vallées de l'archipel du Lac Saint-Pierre inc. est venue à échéance le 31 décembre 2020 et qu'il y a lieu de renouveler cette entente,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 26 janvier 2021 soumis à cet effet par Mme Julie Gauthier-Lafond, régisseuse au développement culturel, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente de partenariat à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et l'Office de tourisme et congrès des vallées de l'archipel du Lac Saint-Pierre inc. relativement aux obligations de chacune des parties dans la gestion de la Maison des gouverneurs,

QUE cette entente soit effective au 1^{er} janvier 2021 pour se terminer le 31 décembre 2021,

QUE ce montant soit ajusté à la baisse selon la fermeture de la Maison des gouverneurs occasionnée par l'application des mesures sanitaires émises par le gouvernement à l'égard de la COVID-19,

QUE la Ville s'engage à verser un montant maximal de 27 032,80 \$, taxes non comprises, à l'organisme pour la durée de l'entente selon les modalités prévues,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-029

Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte 2020-2021 - coûts d'intervention sur le réseau cyclable municipal

CONSIDÉRANT le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif Véloce III – Volet 3 – Entretien de la Route verte et de ses embranchements, pour l'année financière 2020-2021,

CONSIDÉRANT que ce programme permet aux villes de récupérer 50 % des dépenses reliées aux coûts d'intervention sur le réseau cyclable la Route verte,

CONSIDÉRANT le rapport du 26 janvier 2021 soumis à cet effet par M. Jean-Martin Proulx, chef de projet – environnement et génie, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Olivier Picard, que le conseil accepte le rapport sur les coûts d'intervention effectuée par la Ville de Sorel-Tracy sur le réseau cyclable la Route verte, tel que soumis par M. David Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics, en date du 26 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-030

Assistance financière - Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc.

CONSIDÉRANT que la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. est un organisme sans but lucratif dont la mission principale est de répondre aux appels de recherche et sauvetage en plus de promouvoir la sécurité publique,

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 11 décembre 2020 transmise par M. Pierre Vaillancourt, commandant de la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc., demandant à la Ville de Sorel-Tracy un soutien financier afin de les aider à offrir un service de sécurité nautique,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil accorde une assistance financière de 2 000 \$ à la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. afin de les aider à offrir aux utilisateurs des plans d'eau un service de sécurité nautique durant la prochaine saison estivale,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-031

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que M. Patrick Péloquin soit nommé maire suppléant à compter du 2 février 2021 jusqu'au 3 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-032

Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires

Le greffier informe le conseil que, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), M. Stéphane Béland, conseiller du district no 5 – Du Faubourg, a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires dans les 60 jours suivant sa proclamation d'élection confirmée le 18 décembre 2020.

2021-02-033

Demande d'autorisation de circuler au ministère des Transports du Québec - véhicules hors normes

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics désire entreprendre des démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de classe 6 pour véhicules hors normes,

CONSIDÉRANT qu'une confirmation de circuler en période de dégel doit être annexée à la demande, et ce, dans le but d'être conforme au règlement sur les normes de charges et de dimensions applicables aux véhicules routiers du Code de la sécurité routière,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 25 janvier 2021 soumis à ce sujet par M. David Gagné, ing., directeur du Service des travaux publics, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise le Service de travaux publics à circuler avec ses chargeurs de marque Volvo modèle L90G, et de marque Deere modèle 624J, sur les voies publiques de la ville, et ce, conformément au permis spécial de circulation à être émis par le ministère des Transports du Québec,

QUE cette autorisation soit valide autant en période normale qu'en période de dégel et qu'elle demeure valide jusqu'à décision contraire du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-034

Renonciation à un droit de préférence - lot 2 934 334 - 1150, chemin Saint-Roch

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy vendait, le 31 octobre 2008, le lot 2 934 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, à Société en commandite Place Richelieu,

CONSIDÉRANT que cette transaction comportait une clause de droit de préférence en faveur de la Ville de Sorel-Tracy advenant que l'acheteur souhaite le vendre ou autrement l'aliéner,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil confirme à Société en commandite Place Richelieu que la Ville de Sorel-Tracy n'entend pas se prévaloir de son droit de préférence en faveur du lot 2 934 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, situé au 1150, chemin Saint-Roch, tel que conféré dans l'acte de vente signé devant notaire le 31 octobre 2008,

QUE de ce fait Société en commandite Place Richelieu peut vendre ou autrement aliéner ledit immeuble,

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, tous les documents nécessaires utiles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-035

Adoption du premier projet de règlement no 2485 « Concernant des modifications au Règlement de zonage no 2222 afin d'autoriser des usages additionnels dans la zone I-03-709, modifier les grilles des spécifications des zones H-01-212, H-01-276 et I-03-709 et au Règlement de lotissement no 2223 afin d'établir des normes de lotissement pour les habitations unifamiliales isolées à marge latérale 0 »

CONSIDÉRANT qu'il est devenu opportun de modifier le Règlement de zonage no 2222 afin d'autoriser des usages additionnels dans la zone I-03-709, modifier les grilles des spécifications des zones H-01-212, H-01-276 et I-03-709 et au Règlement de lotissement no 2223 afin d'établir des normes de lotissement pour les habitations unifamiliales isolées à marge latérale 0,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le premier projet de règlement no 2485 soit adopté tel que présenté par le greffier et qu'un appel de consultation écrite soit tenu du 5 au 19 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-036

Adoption du rapport municipal d'activités de l'an 12 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 18 avril 2009,

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel,

CONSIDÉRANT que l'an 12 correspond à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de la MRC de Pierre-De Saurel intègre un bilan global de réalisation de la Ville de Sorel-Tracy en lien avec le plan de mise en œuvre local adopté et intégré au schéma,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le rapport d'activités de l'an 12, correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, du schéma de couverture de risques en sécurité incendie soit adopté tel que déposé et transmis à la MRC de Pierre-De Saurel pour la production du rapport de synthèse régional et l'envoi au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-037

Appui au Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation du système de santé (RQMDSS) afin de demander au gouvernement du Québec de procéder à la décentralisation des soins de santé en région

CONSIDÉRANT que la centralisation des soins de santé a rendu le système rigide et lent,

CONSIDÉRANT que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux,

CONSIDÉRANT que les médecins sont directement témoins des conséquences de cette centralisation dans l'ensemble des communautés,

CONSIDÉRANT que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé,

CONSIDÉRANT que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès, en région, à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination,

CONSIDÉRANT que ces 750 médecins ont transmis au ministre de la Santé et des services sociaux 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de directeur des services professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier ;
- Le rétablissement d'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

CONSIDÉRANT que la gestion de la crise sanitaire actuelle nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE la Ville de Sorel Tracy appuie le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation du système de santé (RQMDSS) afin de demander au gouvernement du Québec de procéder à la décentralisation des soins de santé en région,

QUE la Ville de Sorel Tracy appuie les 4 recommandations émises par ces derniers et transmises au ministre de la Santé et des services sociaux,

QUE la Ville de Sorel Tracy demande au gouvernement de Québec d'étudier sérieusement ces recommandations et d'y donner suite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-038

Demande de dérogations mineures – 285, rue Auber

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 285, rue Auber,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe 1 d'un bâtiment principal commercial à 55 % au lieu de 75 % sur la façade, à 24 % au lieu de 50 % sur le mur latéral gauche et à 0 % au lieu de 50 % sur le mur latéral droit,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 19 janvier 2021 d'accepter cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 14 janvier 2021,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe 1 sur la façade d'un bâtiment principal commercial soit réduite à 55 % au lieu de 75 % comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe 1 sur le mur latéral gauche d'un bâtiment principal commercial à soit réduite 24 % au lieu de 50 % comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la proportion de matériaux de revêtement extérieur de classe 1 sur le mur latéral droit d'un bâtiment principal commercial soit réduite à 0 % au lieu de 50 % comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-039

Demande de dérogations mineures – 2800, boulevard des Érables

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 2800, boulevard des Érables,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la distance entre un équipement sportif et la ligne latérale gauche à 0,75 m au lieu de 1,5 m et de réduire la distance entre un équipement sportif et la ligne arrière à 0,70 m au lieu de 1,5 m,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 19 janvier 2021 d'accepter cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 14 janvier 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE la distance entre un équipement sportif et la ligne latérale gauche soit réduite à 0,75 m au lieu de 1,5 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre un équipement sportif et la ligne arrière soit réduite à 0,70 m au lieu de 1,5 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-040

Demande de dérogation mineure – 100, rue Plante

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 100, rue Plante,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la marge latérale droite du bâtiment principal à 2,30 m au lieu de 5 m,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 19 janvier 2021 d'accepter cette demande de dérogation mineure,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 14 janvier 2021,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la marge latérale droite du bâtiment principal soit réduite à 2,30 m au lieu de 5 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-041

Demande de dérogations mineures – 4125, chemin Saint-Roch

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 4125, chemin Saint-Roch,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la distance entre un bâtiment accessoire et la ligne arrière à 0,75 m au lieu de 1 m et de réduire la distance entre un bâtiment accessoire et le bâtiment principal à 0 m au lieu de 4 m,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 19 janvier 2021 d'accepter conditionnellement cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 14 janvier 2021,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE la distance entre un bâtiment accessoire et la ligne arrière soit réduite à 0,75 m au lieu de 1 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre un bâtiment accessoire et le bâtiment principal soit réduite à 0 m au lieu de 4 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE ces dérogations soient conditionnelles à ce que les blocs de rangement et le camion utilisés à des fins d'entreposage soient retirés du terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-042

Demande de dérogations mineures – 3208, rue Jean-Talon

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures pour la propriété située au 3208, rue Jean-Talon,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de réduire la marge avant du bâtiment principal à 3,56 m au lieu de 6 m, de réduire la distance entre le perron et la ligne avant à 1,50 m au lieu de 4 m, de réduire la distance entre la marquise située au-dessus du perron et la ligne avant à 1,50 m au lieu de 4 m et de réduire la distance entre le garage privé détaché et la ligne latérale gauche à 0,69 m au lieu de 0,75 m,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 19 janvier 2021 d'accepter cette demande de dérogations mineures,

CONSIDÉRANT l'avis public paru à cet effet sur le site Internet de la Ville le 14 janvier 2021,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE la marge avant du bâtiment principal soit réduite à 3,56 m au lieu de 6 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre le perron et la ligne avant soit réduite à 1,50 m au lieu de 4 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre la marquise située au-dessus du perron et la ligne avant soit réduite à 1,50 m au lieu de 4 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur,

QUE la distance entre le garage privé détaché et la ligne latérale gauche soit réduite à 0,69 m au lieu de 0,75 m comme l'exige le règlement de zonage en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2021-02-043

Priorités d'actions 2021–2022 pour la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Pierre-De Saurel sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De Saurel auront, lors de leur prochaine réunion, à définir les priorités d'actions de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC pour les années 2021 et 2022,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy désire informer le comité de sécurité publique des priorités d'actions de la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville pour 2021 et 2022,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil adopte les priorités d'actions suivantes sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy :

- Effectuer de façon régulière des contrôles par radar de la vitesse des véhicules routiers au centre-ville, sur les principales artères de la ville et autres endroits stratégiques de la ville, procéder au contrôle des véhicules routiers modifiés, autos et motos, afin de combattre les bruits excessifs et effectuer une surveillance particulière quant à la vitesse et au contrôle de la circulation des véhicules lourds dans la ville;
- Effectuer de façon régulière des contrôles par radar de la vitesse des véhicules routiers dans les secteurs ayant la vitesse maximale permise à 40 km/h;

- Effectuer la surveillance dans les zones scolaires;
- Effectuer la surveillance de la circulation routière sur des rues utilisées comme voie de contournement et situées généralement en zone résidentielle;
- Effectuer la surveillance de quartier et des patrouilles à pied et à bicyclette dans le centre-ville, effectuer une surveillance particulière des pistes cyclables et voir à garantir la surveillance au centre-ville lors de la fermeture des restaurants et des bars;
- Voir à assurer la sécurité et l'ordre public sur les terrains de stationnement, dans l'ensemble des parcs de la ville et plus particulièrement au parc de planche à roulettes de la maison des jeunes « La Place », au carré Royal et aux parcs Regard-sur-le-Fleuve et Maisouna, ainsi qu'aux rampes de mise à l'eau des rues Antaya, du Bord-de-l'Eau, du parc nautique Regard-sur-le-Fleuve et du parc nautique de Sorel-Tracy;
- Effectuer une surveillance particulière de la circulation des véhicules tout-terrain, des motoneiges et des véhicules hors route sur le territoire de la ville;
- Effectuer la surveillance du bruit dans les rues et sur les cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.
Aucune question reçue via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca.

Période d'information aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Patrick Péloquin, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire